## APPENDICE No 6

Q. Pour l'administration?—R. Oui. Les abandons, ou comme nous les appelons, les cas rectifiés, parce qu'ils comprennent les mortalités et quelques cas de ventes, sont au nombre de 4,463, au 31 mars dernier.

## M. Arthurs:

Q. Pourriez-vous les subdiviser approximativement?—R. Je n'ai pas préparé ces renseignements pour cette année. La raison pour laquelle nous n'avons préparé aucunes données, c'est que les cas qui s'appuient sur des motifs équitables sont très rares. Il existe quelques cas qui sont très clairs. Sans doute, dans le cas des décès, on en connaît les motifs; mais dans le cas des faillites complètes, on peut les attribuer à la terre et à l'homme, à un désastre quelconque, ou à divers motifs. Si le comité désire que je prépare des données, je pourrais le faire facilement. Nous en avons pris note.

M. ARTHURS: Je pense que cela intéresserait le comité à cause de la modifi-

cation projetée, qui tend à les subdiviser.

Le TÉMOIN: Je ferai préparer des données touchant les causes et je les présenterai au comité à une réunion ultérieure. Les 4,463 cas représentent 18 p. 100 ou légèrement plus de 18 p. 100 du nombre total des colons à qui l'on a accordé des prêts.

## M. Caldwell:

Q. Je vois que vous avez fait un rapport sous la rubrique de "Coût de l'administration", mais je ne vois rien pour le loyer ou pour les édifices ou bureaux? R. Non, rien n'est imputé à aucun ministère du gouvernement pour le loyer. Tout s'effectue par l'entremise du ministère des Travaux publics.

Q. Ne pensez-vous pas que nous devrions avoir quelques renseignements sur le loyer qui est payé au compte de l'Etablissement des soldats?-R. Ce serait assez facile de vous les donner. Approximativement, ces loyers s'élèvent à peutêtre \$200,000 par année. Bien entendu, nous n'avons pas le contrôle de l'espace

que nous occupons.

Q. Nous voulons savoir quels sont les déboursés. A combien diriez-vous qu'ils s'élèvent à cette date? Pourriez-vous nous préparer des données à cet effet?-R. Oui, nous savons quels sont les loyers que nous payons et nous connaissons l'espace que nous occupons. Je dis que ce montant est d'approximativement \$200,000 par année actuellement, mais peut-être légèrement supérieur à ce chiffre.

Q. Vous pourriez nous préparer des données sur ce sujet jusqu'à cette date?

-R. Oui, je vais obtenir ces renseignements.

Q. Y compris vos bureaux régionaux, votre bureau-chef et le reste?—R. Oui. Q. Vos données seront complètes jusqu'à date?—R. Le motif pour lequel nous n'avons pas produit ces renseignements, c'est qu'ils ne sont pas à notre charge, en ce qui concerne la tenue des livres gouvernementale.

M. CALDWELL: Je ne vous critique pas, je veux simplement obtenir ces renseignements.

## M. Speakman:

Q. Avez-vous le chiffre des recouvrements effectués jusqu'à date?—R. Je cherchais justement le bilan des revenus; c'est ce que j'étais pour vous donner. Notre état des recettes indique que \$5,900,000 ont été perçus sur les paiements primitifs. Il faut citer ce chiffre parce qu'il est compris dans le montant des prêts avancés aux colons. C'est-à-dire, nous imputons au colon le prix total de l'achat; puis nous le créditons du chiffre de son premier paiement. Les premiers paiements crédités pendant toute la période d'années comprises jusqu'à la fin de la dernière année financière s'élèvent à \$5,900,141.